

Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable (Europarc)

Envoyé en préfecture le 15/03/2019 Reçu en préfecture le 15/03/2019 Affiché le

ID: 084-258402346-20190226-2019_CS_9-DE

Une autre vie s'invente ici

Délibération 2019 CS 09 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet: MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL – CHARTE DU TELETRAVAIL

L'an deux mille dix-neuf et le 26 février à 15 h 30, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 20 février se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Madame Dominique SANTONI. Le quorum était atteint avec 61 présents (43) ou représentés (18) pour 51 requis.

Etaient présents :

Mesdames Gaëlle LETTERON, Marie-Christine KADLER, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Nadine SARTO-BARANCOURT, Claire ARAGONES, Jacqueline COMBE, Yolande PRIMO, Sabine GATIN, Mireille BOR, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Dominique SANTONI, Roselyne GIAI-GIANETTI, Paule DAPRES

Messieurs Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, Philippe ROUX, Jacques ARUTUNIAN, André BERGER, Christian AUTARD, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES, Grigori GERMAIN, Jean-Pierre LEROUX, Serge VANNEYRE, Claude BADOC, Alain CAHOUR, Bernard LABBAYE, Pierre PELLEGRIN, Alain DEILLE, Max FAYET, Pierre BENAS, Philippe BRESSANGE, José DEVAUX, François DUPOUX, Gérard MATHERON, Jean-Pierre PEYRON, Ludovic BONNET, José YEVENES, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON, Christian CHENEZ, Paul FABRE

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Christiane NAJI à Mickael CAVALIER Anne-Cécile REUS à Gaëlle LETTERON Stéphanie NEGREL à Christian AUTARD Anne-Marie CHEYREZY à Alain DEILLE Marie-Claire FEREOUX à José DEVAUX Elisabeth AMOROS à Serge SARDELLA Jacqueline BOUYAC à Roselyne GIAI-GIANETTI Noëlle TRINQUIER à Dominique SANTONI Nadine CURNIER à Christian CHENEZ Nathalie CZIMER-SYLVESTRE à Stéphane SAUVAGEON

Messieurs

Fernand PEREZ à Yolande PRIMO Didier PERELLO à Nadine SARTO-BARANCOURT Bernard FRAYSSINET à Geneviève JEAN Patrick ANDRE à Claude BADOC Christian RUFFINATO à Jacqueline COMBE Philippe DAUMAS à Paule DAPRES Gilles MOYNE à Mireille BOR Philippe BLACHERE à Gérard MATHERON Frédéric SACCO à Paul FABRE

Etaient excusés :

Mesdames Pierrette FRIMAS

Messieurs Georges DE VALENCE, Alain SAGE, Laurent BOSSUT, Pierre POURCIN, Julien AUBERT

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél: 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • 🖬 • www.parcduluberon.fr



Envoyé en préfecture le 15/03/2019 Reçu en préfecture le 15/03/2019 Affiché le

ID: 084-258402346-20190226-2019_CS_9-DE

Vu le code des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et aux modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

Considérant que le télétravail contribue aux enjeux de développement durable et à l'amélioration de la qualité de vie au travail ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité territoriale du Parc du Luberon de définir les modalités de mise en œuvre du télétravail ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Administration, Ressources humaines, Evaluation de la Charte et observatoire du territoire du 24/10/2018;

Vu l'avis favorable du Comité technique du 27/11/2018;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité:

- APPROUVE la mise en place du télétravail à compter du 01/03/2019 au sein du syndicat mixte Parc naturel régional du Luberon.
- ADOPTE les modalités d'exercice du télétravail telles que définies dans la charte de télétravail du Parc naturel régional du Luberon ci-annexée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

a Présidente,

Dominique SANTONI

24 42 00 - FOX OF